



Publication Officielle

CONTRÔLE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion du lundi 21 septembre 2020

Membres présents : BLONDEAU Bernard (Président), DUBOIS Daniel, (membre), MAYEUR Philippe (membre), SERGENT Alex (Secrétaire)

Membres absents excusés : LEFEVRE Philippe, FRANCOIS Philippe (démissionnaire).

Consultant : JANAS Thierry (directeur administratif Adjoint)

Le Directeur Général Adjoint de la Ligue des Hauts de France présente les dossiers et documents mis à la disposition des membres de la commission lors de leurs travaux. Il se tient à la disposition des membres de la commission pour répondre aux questions éventuelles sans toutefois participer aux débats ni aux prises de décision.

Le président de la Commission rappelle que les statuts et règlements généraux de la FFF (actualisés 2020-2021) seront les textes de référence officiels sur lesquels s'appuieront les travaux de la commission.

Le président de la Commission constate le nombre de membres présents : 4 ;

Les Statuts-types ligues Titre IV l'article 16 prévoient 5 membres minimum sans préciser de quorum nécessaire à la validation de ses décisions (la commission regrette cet absence de précision dans les statuts de la ligue). De ce fait la commission décide de ne pas se prononcer sur la validité des candidats à l'élection des délégués des clubs nationaux de la Ligue de Football des Hauts de France lors de la prochaine Assemblée générale des 13 clubs nationaux de la ligue prévue le 7 octobre 2020 à Amiens.

La commission demande de pourvoir le nombre de membres à 7, un représentant par district composant la ligue. Les présidents des commissions en district seraient tout à fait indiqués.

Par ailleurs, la commission se repose la question de l'élection séparée d'un titulaire et d'un suppléant car ceci semble contraire à l'esprit de cohérence entre le candidat titulaire élu et le suppléant amené à le remplacer en cas de nécessité. La commission souhaite une élection par binôme qui serait plus conforme au principe électoral.

Fait à Villeneuve d'Ascq le Lundi 21 septembre 2020.

Le Secrétaire
Alex SERGENT

Le Président
Bernard BLONDEAU